

Charte d'Attribution du Trophée Dinghy'12

"Règles d'attribution immuables pour dix ans à dater de ce jour :

-1- " Le Trophée Dinghy'12" revient en principe au Dinghy'12 vainqueur de la Classique des Séries qui la reçoit obligatoirement lors de la remise des prix.

-2- " Le Trophée Dinghy'12" ne peut être gagnée qu'une seule fois par le même bateau.

-3- " Le Trophée Dinghy'12", lorsque le vainqueur l'a déjà détenu, est remis au premier Dinghy'12 qui vient ensuite, quel que soit son rang, qui n'a pas encore eu le privilège d'y visser sa plaque.

-4- " Le Trophée Dinghy'12" devra être choqué. Un endroit douillet devra être trouvé pour l'exposer. Une photographie sera produite et exposée l'année suivante.

Dépositaire et gardien de cette Charte, le Cercle Nautique de Sciez pourra librement en adapter les termes dès l'édition 2026.

Fait à Sciez, le 06 août 2016

*Pour le Cercle Nautique de Sciez,
Lionel Letur, Président*

*Pour Argeste, Fabio Mangione
Vainqueur de la Classique des Séries*

